

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 18 mai à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 13 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane PIVETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Présents : M. Stéphane PIVETEAU, M. Bruno BERTHELOT, Mme Jacqueline LE TEXIER, M. Damien LE BRESTEC, Mme Florence BEZIER, M. David MICHAUD, Mme Elodie AMIOT, Mme Kathy BAZIN, M. Gaëtan BELLEIL, M. Patrick CANTÉ, Mme Mickaëlle DRUMEL, Mme Claire FRICONNEAU, Mme Marina JULIENNE, M. Patrick MENTEL, Mme Sandrine NIEL, M. Michel PAGEAU, M. Jérôme RODILLA et Mme Lucie ROUAUD.

Absent : M. Benoît DESORMEAUX (excusé).

Mme Katy BAZIN a été désignée secrétaire de séance.

18 voix : Pour

0 voix : Contre

0 : Abstention(s)

### Désignation des membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

M. Stéphane PIVETEAU, Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission doit être composée :

- Du Maire ou d'un adjoint délégué (Président de la commission) ;
- De 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants (pour les communes de plus de 2 000 habitants / Conditions : être âgé de 18 ans au moins, être de nationalité française, jouir de ses droits civiques, être inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission).

La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Elle a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés.

La désignation doit être faite dans un délai de deux mois, à compter de l'installation de l'organe délibérant de la Commune.

Elle doit être réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (32 personnes au total pour les communes supérieures à 2 000 habitants), proposée sur délibération du conseil municipal. Au-delà de ce délai, la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP) désignera d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Comme statué à l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose de ne présenter que 8 membres titulaires et 7 membres suppléants, soit 15 personnes au total.

Il convient donc de procéder à ces désignations. Les personnes volontaires et donc proposées sont les suivantes :

Maire (Président de la CCID) : M. Stéphane PIVETEAU

8 Membres Titulaires : M. Claude AUNEAU / Mme Anne AZE / Mme Monique BOURSIER / M. Gérard DEROUELLE / M. Daniel GARNIER / M. Yannick LE TEXIER / Mme Marie-Claire TEMPLE / Amélie COSSIC



7 Membres Suppléants : Mme Sylvie BLANDIN / Mme Elisabeth DAVID / Mme Sabine DESMARES / M. Yves DESORMEAUX / Mme Marie-Pascale DUMONT / Mme Nathalie PASQUIER / Mme Marie RAFFIN /

.....

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les propositions de candidatures présentées pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre ces propositions aux services de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP).

---

Publié le 19/05/2026

La secrétaire de séance,  
Katy BAZIN

Le Maire,  
Stéphane PIVETEAU

